

International Research Project (IRP)

Lignes directrices

Qu'est-ce qu'un IRP ?

L'outil de coopération internationale IRP (*International Research Project*) est destiné à accompagner un projet ciblé de recherche collaborative entre un ou plusieurs laboratoires du CNRS et des laboratoires d'un ou deux pays étrangers qui ont déjà entamé des échanges scientifiques réguliers.

Il dure 5 ans.

Moyens

Les crédits alloués annuellement à l'unité CNRS qui porte le projet, d'un montant maximal de 14 000€, financent l'organisation de rencontres scientifiques en France et dans le.s pays partenaire.s (ateliers, séminaires scientifiques ou écoles thématiques) en présentiel ou en distanciel, et la mobilité des équipes impliquées. Un petit montant (20% par an) peut être utilisé pour d'autres dépenses. Aucun salaire ne peut être pris en charge sur les crédits alloués par le CNRS à l'IRP.

Les partenaires français et étrangers peuvent abonder le budget de l'IRP.

Critères d'éligibilité

1. La coordination du projet

L'IRP doit être porté par une unité du CNRS.

Le coordinateur / la coordinatrice peut être indifféremment un.e chercheur.e ou un enseignant.e-chercheur.e, membre permanent de cette unité. Les personnels non-permanents (doctorants et post-doctorants notamment) ne peuvent pas coordonner un IRP.

2. Les équipes

L'outil s'adresse à des équipes dont l'une au moins est dans un pays étranger, avec une limite de 2 pays étrangers impliqués. Les unités du CNRS à l'étranger sont comptées comme partenaires français.

Les partenaires doivent avoir déjà collaboré ensemble. Un IRP nécessite l'accord des différentes tutelles des partenaires nationaux et internationaux.

Les équipes impliquées doivent disposer de fonds *ad hoc* pour soutenir les travaux de recherche.

Calendrier

Etape 1 : pré-proposition

- Date limite de soumission : 9 avril 2021
- Résultats étape 1 : juin 2021

Etape 2 : projet complet

- Date limite de soumission : 15 septembre 2021
- Résultats de l'arbitrage final : novembre 2021

Comment soumettre une pré-proposition ?

La pré-proposition doit être rédigée selon les consignes données ci-après et adressée par courriel en **format pdf** au pôle Europe et International de l'InSHS (inshs.international@cnrs.fr).

Des questions ?

Consultez la fiche des questions fréquemment posées (FAQ).

Contactez le Pôle Europe et International de l'InSHS : inshs.international@cnrs.fr.

International Research Project (IRP)

Etape 1 - Pré-proposition

Formulaire de dépôt auprès de l'InSHS

La pré-proposition doit obligatoirement comporter les éléments demandés ci-dessous, organisés comme suit. Le texte peut être rédigé en anglais ou en français.

1. Fiche projet

Précisez :

- Le titre du projet
- L'acronyme du projet
- Les nom, prénom et section CNRS du coordinateur / de la coordinatrice
- Le nom et le code du laboratoire de rattachement du coordinateur / de la coordinatrice
- Le ou les deux pays partenaires du projet
- Le cas échéant, le caractère interdisciplinaire du projet (en précisant le numéro des sections CNRS impliquées)

2. Projet scientifique

Exposez en 2 pages maximum l'objectif de l'IRP, la plus-value que représente la réalisation de ce projet scientifique en collaboration avec le.s partenaire.s choisi.s, les activités envisagées, les résultats attendus. Des schémas peuvent être intégrés.

3. Partenaires

Présentez de manière synthétique les partenaires de l'IRP, en mettant en évidence les collaborations antérieures des équipes impliquées.

Pour chaque partenaire, indiquez le nom de l'unité partenaire (centre de recherche, département, etc.), sa ou ses tutelles, le nom du coordinateur / de la coordinatrice local.e et le nombre de chercheurs qui seront impliqués dans l'IRP (en distinguant doctorants, post-doctorants et chercheurs titulaires). Une présentation sous forme de tableau peut être intégrée.

Inclure en fin de dossier un court CV du coordinateur / de la coordinatrice du projet (1 page maximum).